

Le vingt-deux Juillet deux mille vingt et un, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle des fêtes dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de covid-19 et à huis clos, sur convocation du dix-neuf Juillet deux mille vingt et un et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Étaient présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Lopez Christiane, Schmidt Christelle, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Gaubert Sylvie, Cantaloube Fabienne, Depuille Sébastien, Lacaze Christine.
Absent excusé : Laporte Lionel.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Crapet Yohan.

Approbation Procès-Verbal de séance du 9 Avril 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

DCM20210722/01

Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des **chemins ruraux** inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Demande l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.

Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.

Autorise le maire à signer, le cas échéant, les conventions de passage avec les propriétaires privés, ainsi que la convention de partenariat PDESI avec le Conseil Départemental.

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

DÉCISIONS

DCCM20210722/01

Aménagement terrain pour création 2 lots : Désignation Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le croquis de division de la parcelle et le contrat concernant la mission de base de maîtrise d'œuvre relative au projet de création d'un lotissement communal de 2 lots (voirie et réseaux) au lieu-dit Impasse du Bourrial Commune d'ESCANDOLIERES, établi par A.Q.R. Aménagement Quercy Rouergue, représenté par Vincent TEILHARD, à DECAZEVILLE.

(Suite DCCM20210722/01)

L'offre de mission s'élève à 2 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Aménagement Quercy Rouergue à DECAZEVILLE.

DCCM20210722/02

Désignation référent ambroisie et/ou moustique tigre

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, à la suite du courrier de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernant la lutte contre le moustique tigre (insecte pouvant transmettre des maladies virales) et l'ambroisie (plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant), à désigner un référent ambroisie et/ou moustique tigre sur notre Commune ayant pour rôle de :

- Liens privilégiés avec les acteurs de la prévention et recevoir les informations qui concernent ces sujets.

Le Conseil Municipal désigne, avec son accord, Madame Catherine LIEVROUW, administrée de la commune, référente communale ambroisie et/ou moustique tigre.

DCCM20210722/03

Adhésion C.A.U.E. de l'Aveyron (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier en date du 28 Juin 2021 de Madame la Présidente du C.A.U.E. de l'Aveyron indiquant le rôle de cet organisme de service public auprès des collectivités territoriales et proposant l'adhésion au C.A.U.E de l'Aveyron pour un montant annuel de 35 €.

Le Conseil Municipal, après avoir recensé les projets à venir, décide d'adhérer au C.A.U.E. de l'Aveyron pour l'année 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Collège Georges Rouquier Rignac

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des représentants des parents d'élèves du Collège Georges Rouquier concernant leur mécontentement face au manque de moyens horaires à la rentrée 2021 au collège.

Programme national Ponts

Monsieur le Maire indique que la Commune est éligible au programme national ponts qui permet de bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et des murs de la voirie communale.

Ce programme initié par l'Etat avec le concours du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) sera piloté par la Communauté de Communes.

Compte rendu Commission

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les sujets débattus à la commission vie scolaire, périscolaire et vie sociale de la Communauté de Communes dont le fonctionnement des écoles et la rentrée 2021, le tarif cantine et garderie année 2021-2022.

Gérance Commerce « Étape Méridienne »

Le Conseil Municipal est informé que la CCI de l'Aveyron accompagne la collectivité pour la gérance du commerce via un réseau « TransEntreprises » dont le fichier est en commun entre la chambre de commerce et la chambre des métiers sur le plan national.

Il s'agit de candidatures qualifiées et vérifiées.

Diffusion de l'annonce pour l'appel à candidatures est faite par la C.C.I. de l'Aveyron.

Le coût de cet accompagnement est de 150.00 € H.T.